

## DRAPEAUX DU GRAND SERMENT ROYAL ET NOBLE DES ARBALÉTRIERS DE NOTRE-DAME AU SABLON

Michel Lupant

A Bruxelles comme dans beaucoup de villes du Brabant et d'Europe occidentale il existait dès le Moyen Age des Gildes d'Arbalétriers, d'Archers, d'Arquebusiers et d'Escrimeurs. La Grande Gilde des Arbalétriers qui remonte à 1213 en est incontestablement la plus ancienne. Chaque mot de sa dénomination a sa signification historique. Sous l'ancien régime, avant la conquête française de 1794, le nom consigné était «SERMENT DE NOTRE-DAME» dit le «GRAND SERMENT». Le qualificatif de «GRAND» lui était attribué, par opposition aux autres Serments et spécialement à celui des Arbalétriers de Saint Georges ou «Petit Serment» et à qui le qualificatif moins péjoratif de «jeune» conviendrait mieux.

Ce patronage de Notre-Dame se rattache à une légende. Une statuette miraculeuse était vénérée depuis longtemps à Anvers sous le nom de «ONZE LIEVE VROUW OP STOCKSKEN». Comme elle était fort ancienne et que le temps l'avait fort détériorée, le peuple l'avait en mince vénération. Seule une vieille femme, fort dévote à Notre-Dame, Béatrix Soetkens, la visitait tous les jours et chargea un peintre de la restaurer. Celui-ci, voyant la statue vermoulue n'en fit aucun cas. La vieille dame s'affligeait de ce refus. Une nuit la Sainte Vierge lui apparut et lui ordonna d'aller voir son image. En arrivant à l'église, grande fut sa surprise en trouvant la précieuse statue miraculeusement peinte de la main des anges, à la grande stupéfaction du peintre. La Vierge apparut à nouveau et demanda à la dame de prendre son image, de l'enlever et de la porter à Bruxelles où il lui serait agréable de demeurer. C'est seulement après une troisième apparition que la vieille femme obéit aux injonctions. Au lever du jour elle enleva l'image et s'enfuit jusqu'à une barque préparée sur l'Escaut. Poursuivie par le curé de l'église mais guidée par la Sainte Vierge, elle remonta avec sa barque le fleuve jusqu'à l'embouchure de la Senne par où elle arriva, toujours en remontant le courant, à Bruxelles, sans être inquiétée. Depuis ce jour l'histoire de la Gilde des Arbalétriers se confond avec la légende de Notre-Dame à la Barque. Cette figuration de la Vierge à la Barque deviendra l'insigne que les Arbalétriers de Bruxelles porteront en toute occasion sur leurs insignes, médailles, vêtements et sur leur drapeau.

Aucun document ne permet d'établir si avant l'an 1615 le Grand Serment disposait d'un drapeau. Aucun règlement ni statut n'en parlent. Chaque année le Serment organisait un grand concours entre ses membres dont le vainqueur recevait le titre et les insignes très recherchés de Roy du Serment. Il semblerait qu'au lendemain de son tir au Roy qu'elle réussit, l'Archiduchesse Isabelle ait offert un drapeau au Grand Serment! [Fig. 1]. Ce drapeau échappera à la révolution française et sera conservé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. La présence de Saint Georges, patron explicitement désigné du Petit Serment depuis sa création en 1389, sur le drapeau du Grand Serment peut s'expliquer par le fait que le Grand

Serment a voulu marquer sa primauté en surmontant sur ses insignes la marque de l'inférieure Saint Georges, par la sienne propre, la Vierge. D'autant plus que le chef du Petit Serment était désigné parmi les Compagnons du Grand Serment. Ce copatronage, de la Vierge et de Saint Georges disparaîtra au 18<sup>e</sup> siècle.

Dès ce moment ce drapeau est utilisé par le Grand Serment pour toutes ses sorties dont «l'Ommegang», procession religieuse qu'il organisait autour de sa chapelle de Notre-Dame au Sablon. Au cours du défilé l'alfère (porte-drapeau) manie son drapeau pour en faire un jeu que le programme de 1698 décrit comme suit: «En joue de savante manière ce qu'il fera admirer à tous». Avec le temps s'y ajouteront d'autres personnes et «l'Ommegang» deviendra un cortège mi-religieux, mi-civil. Ce cortège devint une des attractions de la Ville de Bruxelles. Il disparut à la révolution française pour réapparaître en 1930 pour le centenaire de l'indépendance de la Belgique en tant que manifestation organisée par la municipalité. Un des «Ommengangs» les plus fastueux fut celui qui suivit le tir du Roy du Grand Serment remporté par l'Archiduchesse Isabelle le 15 mai 1615. C'est d'une des fenêtres du local corporatif du Grand Serment, le Broodhuys<sup>2</sup>, qu'elle assistera au spectacle entourée des Compagnons<sup>3</sup>. Sur la peinture représentant cet «Ommegang» on aperçoit nombre de drapeaux de corporations ou de gildes qu'il est difficile d'identifier. Le 12 mars 1622, les Serments, portant leurs armes renversées, accompagnèrent la pompe funèbre de l'Archiduc Albert. Le 18 février, la Ville avait fait confectionner pour chaque Serment un drapeau noir à croix de Bourgogne rouge.

Peu après son avènement en 1780, l'Empereur Joseph II, souverain «éclairé», et d'esprit libéral, voulut moderniser les institutions particulières des territoires de l'ancien duché de Brabant, toujours régis par la «Joyeuse Entrée» vieille de 400 ans, sorte de pacte de bonne entente entre les héritiers des ducs de Brabant et leurs sujets. Seraient ainsi supprimés les trois Etats: Ecclésiastique, Noble et Corporatif, qui gouvernaient, peu démocratiquement, il est vrai, nos Provinces. Attisé peut-être plus par les difficultés économiques du moment que par une réelle compréhension des projets impériaux, le peuple manifeste dès 1787 son mécontentement: chahuts et pillages se succèdent. La révolution, le 20 juin 1789, de la «Joyeuse Entrée» est le signal du déclenchement de violentes émeutes. Son rétablissement et la promesse d'une amnistie générale vinrent trop tard pour calmer les esprits. Les Etats Belges-Unis seront proclamés le 11 janvier 1790. Ses défenseurs formèrent une véritable armée au départ des seuls corps armés constitués existants, c'est-à-dire des Serments. Le rôle du Grand Serment et des volontaires bruxellois fut pratiquement limité, après avoir contribué à chasser les Autrichiens de Bruxelles le 12 décembre 1789, au maintien de l'ordre. Suite à cette victoire, le nouvel Etat s'organisa mais les querelles politiques entre les conservateurs, les statistes de Van der Noot soutenus par le Grand Serment et les progressistes de Vonck soutenus par le Petit Serment se transformèrent en sanglantes querelles. Malgré le courage et la vaillance de ses défenseurs Bruxelles fut réoccupée le 2 décembre 1790. C'en était fini des Etats Belges-Unis. Les Autrichiens ayant remporté la victoire des

armes nos Provinces connaîtront la «deuxième période autrichienne». L'Empereur Leopold II, frère et successeur de Joseph II, rétablira l'ordre constitutionnel séculaire.

Le drapeau des Volontaires du Grand Serment [Fig. 2], en soie peinte, figurait sur un fond rouge, un écu de sable au lion d'or du Brabant tenant dans ses griffes un bâton surmonté du chapeau révolutionnaire; l'écu est timbré de la couronne ducal et entouré de lauriers, sous l'écu, dans un listel l'inscription «Grand Serment». Ce fond rouge est entouré sur les quatre côtés d'une large bande blanche, bordée de noir avec pois rouges, sur laquelle un ruban bleu retient des branchages verts à fleurs rouges et jaunes. Sur la bande inférieure deux cartels de forme ovale. Celui de gauche représente une Annonciation avec en exergue les premiers mots de la prière à la Vierge: «AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM». Une épée, une couronne et deux palmes en faisceau occupent le centre du cartel de droite avec la devise en exergue «CERTANTI VICTORIE» [sûrs de la victoire]. La hampe est aux couleurs rouge, jaune et noire, avec pique dorée et nœud de rubans rouges<sup>4</sup>.

Lors de la visite à Bruxelles de l'Empereur François II en avril 1794, le Grand Serment fournit l'escorte d'honneur. Ce sera la dernière fois qu'il prendra part à un service public. Deux mois plus tard, le 26 juin 1794, les troupes impériales autrichiennes furent battues à Fleurus par Jourdan qui entra à Bruxelles le 10 juillet. La Convention française décida l'annexion des provinces belges à la République française et ordonna l'application immédiate à notre pays d'une loi française du 5 septembre 1791 supprimant les compagnies d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers. Les Serments cessèrent d'exister légalement. Tous les biens des Corporations bruxelloises, y compris ceux des Serments et en particulier la Chapelle Notre-Dame au Sablon que le Grand Serment avait construite, furent confisqués par décret du 9 brumaire de l'an IV (10 novembre 1795). La Chapelle fut cédée en 1801, suite au Concordat, à l'Archevêché de Malines et sa réouverture définitive eut lieu, comme église paroissiale en 1803. Cependant le Grand Serment la considéra toujours comme sa chapelle et le jour de l'Ascension a lieu l'intronisation et la bénédiction du Roy du tir vainqueur au dernier tir du Roy.

Après l'indépendance de la Belgique en 1830 les Serments se reconstituèrent non sans mal. Le pays ayant été occupé de 1794 à 1830 par les français, puis par les hollandais, les Serments s'étaient fractionnés en diverses associations de fait où les liens de confraternité, les camaraderies, la pratique des concours à l'arbalète se maintinrent toujours. Cette dispersion sera un obstacle au regroupement officiel, chacune des associations se considérant comme l'héritière du Grand Serment. Une association émergea cependant. Les «Arbalétriers de Robin des Bois»<sup>5</sup> qui sortit de l'ombre en 1830 et se donna la forme d'une société réglementée. Elle avait été créée aux environs de 1820. L'origine du nom est à mettre en rapport avec le romantisme de l'époque qui avait mis à la mode les ballades anglaises et le héros légendaire de Walter Scott: «Robin Hood». En 1841 le «Robin des Bois» inaugura son pre-

mier drapeau en soie bleue et à motifs dorés. Le 2 septembre 1842, le Roi Léopold 1<sup>er</sup> autorise la société de «Robin des Bois» à modifier son titre en celui de «Société Royale des Arbalétriers à jalet» de S.A.R. Mgr le Prince Philippe, Comte de Flandre». Le Roi daigna en accepter la Haute Protection tandis que le Prince Philippe, second fils du Roi en devint le Président d'honneur.

Le 26 avril 1843, en la salle gothique de l'Hôtel de ville, le bourgmestre Charles de Brouckère remit à la corporation un drapeau, décerné en mars, par le Souverain, au nom de son fils [Fig. 3]. Il est en velours cramoisi brodé d'or dont le motif principal est constitué par le chiffre «P», du Prince Philippe, timbré de la couronne royale ornée de pierreries et au verso, brodés en lettres d'or: «SOCIÉTÉ D'ARBALETE A JALET DE SON ALTESSE ROYALE LE COMTE DE FLANDRE». La hampe, en métal doré, est surmontée d'un socle massif sur lequel deux lions belgiques, affrontés, s'appuyant sur une couronne de branchages enserrant deux arbalètes à jalet, en sautoir. Sur les deux faces du socle, les inscriptions «Donné par S.A.R. le Comte de Flandre» et «Bruxelles mars MDCCCXLIII». A partir de ce jour les Arbalétriers du Prince Philippe remirent en vigueur chez eux, les statuts et coutumes du Grand Serment.

En décembre 1852, la corporation organisa un banquet à l'occasion de la fête patronale du Roi, la salle était présidée par le vice-président d'honneur, le prince de Ligne. Au moment du toast, celui-ci annonça à l'Assemblée que le Roi et la noblesse du Royaume avaient l'intention d'offrir à la corporation un nouveau drapeau, «qui sera unique par sa richesse et sa beauté». Le 30 avril 1853, la société quitta son local pour se rendre en cortège au Palais Royal où le Roi, en personne, remit la bannière promise. La face de cette bannière [Fig. 4, à gauche], en velours vert, est bordée d'un superbe entrelac brodé d'or. Au centre, les grandes armes du Royaume [Fig. 4.1], où au cœur du lion belge de l'écu sont placées les armes personnelles du Roi. Elles surmontent le texte «ANTIQUA BELGARUM NOBILITAS SOCIETATI BRUXELLENSI PRINCIPIS PHILIPPI» (l'ancienne noblesse belge à la société bruxelloise du Prince Philippe). Sous ce texte, les armes municipales [Fig. 4.2] coiffent la mention: «SUB CONSULATI CAROLI DE BROUCKERE» (sous le consulat de Charles de Brouckère). A droite des armes du Royaume sont brodés les écus accolés du Grand Serment de l'Arbalète de l'ancien régime (d'argent à la croix de gueules) et du Serment des Arquebusiers (sur fond de gueules deux arquebuses d'argent en sautoir entrelacées du briquet d'or de Bourgogne sur lequel est posée la pierre à feu d'or d'où sortent trois étincelles d'or, l'ensemble surmonté d'une branche à trois fleurs de bleuet<sup>6</sup> au naturel), soutenus par deux lions belgiques affrontés brandissant des pavillons portant les mêmes marques et s'appuyant sur un listel muet d'or; les écus sont surmontés d'un heaume garni de lambrequins de gueules et d'argent qui sont les couleurs du Grand Serment.

En partant du coin supérieur gauche et en suivant le sens des aiguilles d'une montre on retrouve, brodées d'or et aux émaux héraldiques, les armoiries des donateurs: Le Duc d'Ursel [Fig. 4.3]; Le Prince de Croy et son épouse, née Princesse de Croy [Fig. 4.4]; Le Prince Eugène de Ligne et son épouse, née Princesse Hedwige Lubomirski [Fig. 4.5]; Le Comte Charles de Beaufort-

Spontin et son épouse, née Princesse Thérèse de Tour et Taxis [Fig. 4.6]; Le Comte Prosper de Ribeaucourt et son épouse, née Marie-Christine de Thiennes de Lombise [Fig. 4.7]; Les armoiries du Grand Serment des Arbalétriers [Fig. 4.8]; Le Baron Jules d'Anethan et son épouse, née Marie-Cornélie de Jonghe [Fig. 4.9]; Le Baron Frédéric de Sécus et son épouse, née Louise van der Linden d'Hoogvorst [Fig. 4.10]; Le Comte de Robiano [Fig. 4.11]; Le Prince de Caraman-Chimay [Fig. 4.12]; Le Comte Léon d'Andelot et son épouse, née Ida Rodriguez d'Evora y Veja, Marquise de Rodes [Fig. 4.13]; Le Baron Snoy [Fig. 4.14]; Le Comte d'Alcántara [Fig. 4.15]; Le Baron Ferdinand-Joseph de Beeckman de Vieuxart et son épouse, née Comtesse Cécille de Liedekerke-Beaufort [Fig. 4.16]; Le Comte Adelin-Stanislas de Liedekerke-Beaufort et son épouse, née Baronne Marie-Isabelle de Dopff [Fig. 4.17]; Le Comte d'Oultremont [Fig. 4.18]; Le Comte Charles de Mérode, Marquis de Westerloo, Prince de Rubempré et de Grimberghe et son épouse, née Princesse et Duchesse Marie-Nicolette d'Arenberg [Fig. 4.19].

Le verso est en soie blanche bordée comme la face avec en pointe les armes du Brabant, de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules, timbrées de la couronne ducale et du texte «OMNIUM GALLORUM FORTISSIMI SUNT BELGAE(CAESAR)» (de tous les peuples de la Gaule, les belges sont les plus braves, Jules César). Sous ces armes est brodé un pélican perçant son flanc pour en arroser ses petits. Dessous deux arbalètes à jalet de modèle contemporain, en sautoir, surmontent les inscriptions «REGNANTE LEOPOLDO PRIMO» et «PROESIDE PRINCIPE PHILIPPO. VCE PROESIDE PRINCIPE EUGENIO DE LIGNE» (sous le règne de Leopold 1<sup>er</sup>, la présidence du Prince Philippe et la vice-présidence du Prince Eugène de Ligne). La hampe, en métal argenté, est surmontée d'un trophée massif, doré, composé d'un socle portant l'inscription «Si Deus Pro Nobis Contra Nos?» (Si Dieu est avec nous, qui pourrait être contre nous?) et «Spes Patrie» (La volonté de ma patrie est la seule loi) et supportant deux lions affrontés s'appuyant sur une arbalète à jalet couronnée. La bannière avait été réalisée par le brodeur Nueman dont la signature apparaît au verso de la bannière, pour le coût de 8000 francs-or, soit plus d'un million de francs belges actuels! Les sociétaires du Prince Philippe se montrèrent justement fiers du royal et noble cadeau et bien que la bannière de 1853 fut réalisée suivant les usages de l'époque, sous forme processionnelle, plutôt qu'en drapeau flottant, ils avaient néanmoins le droit d'utiliser l'antique drapeau du Grand Serment d'avant la révolution et qui existait encore. On suppose qu'ils ne l'ont pas fait par déférence pour le cadeau royal. L'antique drapeau [Fig. 1] sera repris par le Petit Serment.

On peut se demander ce que vient faire sur une bannière d'arbalétriers la représentation du pélican. Dans l'iconographie chrétienne, c'est un oiseau légendaire qui tue ses petits à coups de bec et ensuite porte leur deuil pendant trois jours; au bout de ce temps la mère se fait à elle-même une grande blessure et répand son sang sur ses petits qui aussitôt reprennent la vie<sup>8</sup>. Il symbolise l'oeuvre rédemptrice du Sauveur qui vivifie de son propre sang l'humanité. Peut-être a-t-on voulu symboliser ici la réactivation de la Grande Gilde de l'Ancien Régime. N'oublions cependant pas non plus qu'à

l'époque où la bannière fut offerte, un grand nombre de compagnons du Grand Serment étaient notoirement «rationalistes» et que le pélican est également un emblème ésotérique propre à cette philosophie de même qu'il est la transposition teutonique de la sainte lance, emblème ordinaire de l'Ordre.

Le 30 octobre 1853, le Roi reconnaissait la filiation directe de la Société des Arbalétriers du Prince Philippe auparavant Robin des Bois, issue du Grand Serment de Notre-Dame au Sablon et continuatrice de celui-ci et l'autorisa à prendre désormais le titre de «Grand Serment Royal et Noble de l'Arbalète et de la Carabine». L'adjonction des qualificatifs «Royal et Noble» témoignait de l'attention réservée par le Roi et par la haute noblesse belge. Le Roi accepta la présidence d'honneur de la Gilde, le Prince Léopold, Duc de Brabant, devint le premier membre d'honneur tandis que le Prince Philippe devenait Grand Maître. A ce moment les membres de la haute aristocratie s'inscrivirent comme membres d'honneur du Grand Serment. Celui-ci reprit dès lors officiellement les armoiries du Grand Serment, d'argent à la croix de gueules, qui figuraient déjà sur le drapeau offert par le Roi le 30 avril 1853 et mentionna sur ses imprimés la date de 1213 comme étant celle de sa fondation. Le Comte de Flandre, en sa qualité de Grand Maître avait d'autre part suggéré au Grand Serment d'utiliser également pour ses exercices l'arme de guerre; à cette époque, en effet, il n'y avait pas d'armée de milice et le Prince voyait en cet exercice la création d'une base d'adroits tireurs. C'est pour cette raison que le titre «et de la Carabine» a été ajouté. Ce faisant il relevait aussi officiellement la tradition pour le Serment des Arquebusiers de Saint-Christophe déjà rattaché de fait au Grand Serment. Réorganisé civilement, le Grand Serment fait procéder le lundi de Pentecôte 24 mai 1858 à sa réinstallation religieuse en la chapelle ancestrale de Notre-Dame au Sablon. Au cours de cette cérémonie le clergé procéda à la bénédiction des étendards et du collier royal ainsi qu'à l'intronisation du Roy du tir annuel. Une modification dut, cependant, être encore apportée au titre du Grand Serment. Le Serment de Saint Georges et le Serment des Archers, tous deux reconstitués, avaient ajoutés à leur dénomination le qualificatif de «Grand». Le Grand Serment Royal et Noble, était, sous l'ancien régime, le seul à avoir droit à cette qualification et protesta auprès des autorités communales. Le bourgmestre Anspach fit remarquer que le qualificatif «Grand» était devenu une appellation générique, il conseilla et autorisa l'adoption du correctif «Ancien» dans le titre du Grand Serment. Ainsi il était établi, par l'autorité communale elle-même que hors de toute contestation possible, ce Serment était l'héritier et le continuateur à l'époque contemporaine de l'illustre Gilde qui sous l'ancien régime s'appelait le Grand Serment de Notre-Dame

Le 5 août 1861, le Roi Léopold 1<sup>er</sup> offre au Grand Serment un troisième drapeau à l'occasion des premiers exercices de tir à la carabine. Il sera remis par le bourgmestre Fontainas, à l'Hôtel de ville. En forme de bannière, il est en velours vert; entourant les grandes armes du Royaume où sont placés au coeur du lion belge, les armoiries personnelles du Roi, figure dans un cercle l'inscription: «Le Grand Serment Royal de l'Arbalète et de la Carabine». Aux trois coins opposés à celui où se



fixe la hampe et où figurent les armoiries de la ville, sont brodées les armoiries du Grand Serment de l'Arbalète, du Serment des Arquebusiers, et du Serment des Escrimeurs, toutes trois timbrées de la couronne royale.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale les compagnons ont décidé de reprendre le plus fidèlement possible les traditions du Grand Serment d'avant la révolution française. C'est ainsi que l'on décida de reprendre la forme du drapeau des gildes brabançonnaises de cette époque d'autant plus que les bannières offertes au 19<sup>e</sup> siècle étaient lourdes, usées et qu'il n'y avait plus de porte-drapeaux volontaires, autrefois ces «mercenaires» étaient payés. En 1974 fut réalisé un drapeau carré de proportions 148cm [Fig. 5]. Le dessin original a été réalisé par M. André Gillet, compagnon-maître et à l'époque secrétaire général du Serment, et par Mme Andrée Van Weyenbergh. Toutes les personnes qui ont exécutées les peintures étaient soit membres, soit épouses ou filles de membres du Serment. Au centre du drapeau blanc à la croix de Bourgogne rouge se trouve dans un cartouche losangé la reproduction exacte à la légende de la Vierge à la Barque reprise de la tapisserie dite «de Tassis». Le drapeau est entouré d'une bordure de flammes rouges et vertes, couleurs de la ville de Bruxelles.

#### Remerciements

Je remercie tout particulièrement Monsieur André Gillet qui a mis toute sa documentation à ma disposition et grâce à l'aide duquel cet article a pu voir le jour. Je remercie également Monsieur Charles Declercq, Président du Grand Serment qui m'a autorisé à photographier ces drapeaux.

#### Notes

- <sup>1</sup> Alphonse Wauters, «Notice historique sur les anciens Serments ou Gildes des Arbalétriers, d'Archers, d'Arquebusiers et d'Escrimeurs de Bruxelles», Bruxelles, 1848, Imprimerie J H Briard
- <sup>2</sup> Connue en français sous le nom de «Maison du Roi». Elle se trouve sur la Grande Place de Bruxelles.
- <sup>3</sup> Peinture de Denis van Alsloot (1570-1626) faisant partie d'une suite de huit tableaux commandés par l'Archiduchesse Isabelle pour son château de Tervuren. Copie conservée au Musée communal de Bruxelles, l'original est à Londres à l'Albert and Victoria Museum
- <sup>4</sup> Les dessins du drapeau et de différents uniformes figurent dans un manuscrit anonyme contemporain, actuellement conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Ils ont servi de base au peintre Jules van Imschoot (1821-1884) pour réaliser diverses esquisses aquarellées exposées au Musée Royal de l'Armée. Le dessin présenté ici est extrait du livre de Louis Hymans, «Bruxelles à travers les âges», Volume 2, 1884.
- <sup>5</sup> Sur le drapeau il est inscrit: «Robin de Bois», c'est une erreur d'impression.
- <sup>6</sup> L'arbalète à jalet est une arbalète à balle qui se prête bien au tir vertical.
- <sup>7</sup> Dans le texte écrit en flamand il est noté «Corenbloem» se traduisant en français par bleuets.
- <sup>8</sup> H. Lesêtre, «Dictionnaire de la Bible», 1922.

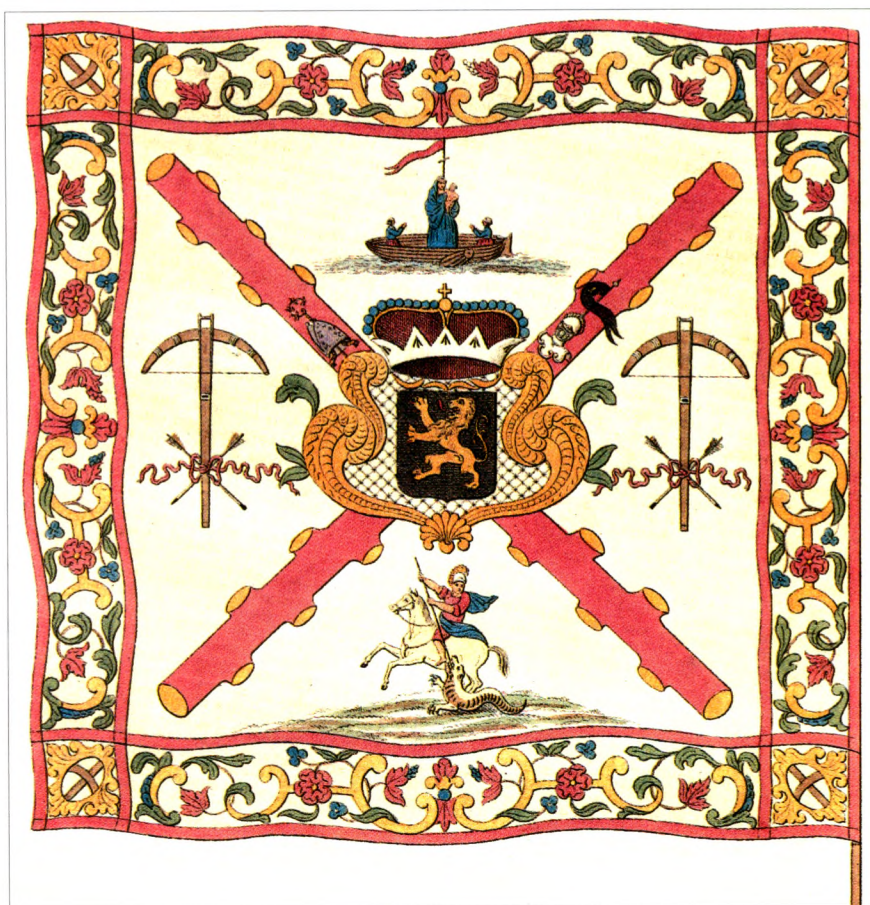


Fig. 1  
Drapeau du Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Bruxelles, 1615.



Fig. 2  
Drapeau de Volontaires du Grand Serment, fin du 18<sup>e</sup> siècle.



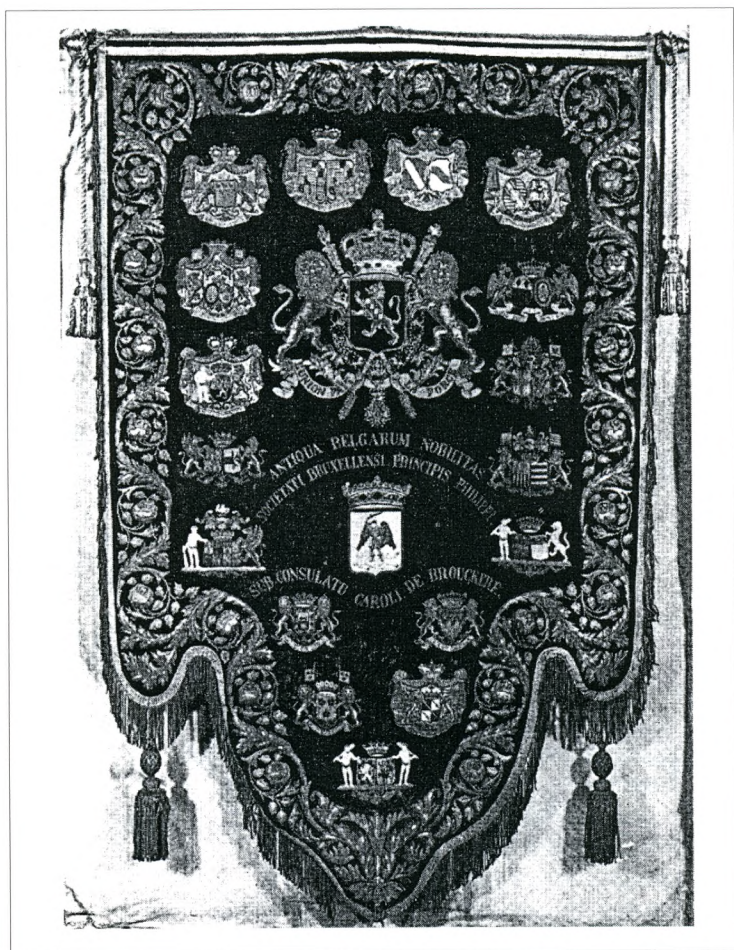


Fig. 4  
Drapeau du Grand Serment de 1853, recto.  
Emplacement des armoiries des donateurs  
(voir texte).

3	4	5	6
19	1		7
18			8
17	2		9
16	15	11	10
	14	13	12



à gauche: Fig. 3  
Drapeau du Grand Serment de 1843.



à droite: Fig. 5  
Drapeau actuel du Grand Serment, réalisé  
en 1974.